

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE VI DU DISTRICT
DE BAMAKO

Cabinet de Monsieur le PRÉSIDENT



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE N° 1460

Nous, Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI
du District de Bamako (République du Mali)

à l'examen des pièces suivantes: *Extrait d'acte de Naissance N° 2585
de l'année 2003 du Centre secondaire de Sévaré.*

CERTIFIONS QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms: *Sékou*

Nom: *Togo*

Né le: *08 Avril 2003*

A: *Sévaré (Oupati)*

Fils de: *Boucouy*

et de: *Amayakha Doua*

Profession: *Étudiant*

Domicile: *Yirimadio / Ouassabougou*

Situation de Famille: *Célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 224 et
suivants et 233 de la loi n° 2011-087 du 30 Décembre 2011, portant code
des personnes et la la famille du Mali

Bamako, le *12/03/2021*

Le Président du Tribunal



HT
Oumar TOURE
Juge au Siège